

État de trois Chapelles publiques de la paroisse de *S^t Hennig*

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....

Saint-Sauveur

N. D. de Helley

S^t François d'Assise

a)

a)

a)

a)

a)

a)

2° b) Appartenant à.....

b) Commune

b) Commune

b) particulier

b)

b)

b)

3° c) Autorisées par décret en date du ..

c)

c)

c)

c)

c)

c)

d) ou ouvertes au culte à la date du ..

d) 1417

d)

d)

d)

d)

d)

e) ou en service de temps immémorial.

e)

e) oui

e) oui

e)

e)

e)

4° f) Messes célébrées chaque année ...

f)

f) fêtes de la S. V.

f) 11 jours de pardon

f)

f)

f)

g) — ou chaque mois.

bonne messe le 3^e dimanche

g)

g)

g)

g)

g)

h) — ou chaque semaine

h)

h)

h)

h)

h)

h)

i) Autres offices. En fait-on ? Lesquels ?

i) messe de dévotion pour les particuliers

i) messe d'inter pour les particuliers

i)

i)

i)

i)

j) Y fait-on le catéchisme

j) non

j) non

j) non

j)

j)

j)

5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale

k) près de 1/2 kilom.

k) 1/4

k) près de 2

k)

k)

k)

l) État des chemins

l) bon

l) bon

l) bon

l)

l)

l)

6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..

1/4

1/4

m)

m)

m)

m)

n) Y assistant à la messe le dimanche.

n) comme au bourg

n)

n)

n)

n)

n)

Observations particulières.

—*—
La chapelle de S. Saurant était, jusqu'à la Révolution, chapelle d'un petit couvent de Carmes déchaussés. Lors elle fut brûlée puis vendue. En 1816 elle fut rachetée et relevée aux frais de la Commune et de la Fabrique. Les 2 messes y sont célébrées le jour du pardon le 1^{er} Dimanche de Mai. Il y a concours de pèlerins.

Diocèse de Quimper et de Léon.

Doyenné de Carhaix

Paroisse de S^t Hermen

Communiqué de l'Évêché.

—+—
(Oratoires privés.) 0

Monseigneur l'Évêque prie instamment MM. les Curés et Recteurs de lui fournir, dans le plus bref délai possible, les renseignements suivants :

- 1^o Quelle est la date d'érection des oratoires privés existant dans la paroisse ?
- 2^o De qui sont-ils la propriété ?
- 3^o Y célèbre-t-on la sainte messe ? — Combien de fois par an, par mois ou par semaine ?
- 4^o Sont-ils en règle au point de vue des Indults pontificaux ? — Ceux-ci portent-ils le nom du propriétaire actuel ? — Ont-ils été visés à l'Évêché ?

Prière d'inscrire les réponses au verso.

N. B. — Cette feuille devra être renvoyée à l'Évêché, lors même qu'il n'y aurait pas d'oratoire privé dans la paroisse.